



MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL

16 novembre 2021

Le 16 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 9 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUE Philippe Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – Mme BIGNON Sylvie – M. SALMON Sébastien – M. CORNU Vincent – Mme MOUSSEAU Madara.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme CLERET Christelle donne pouvoir à Mme BENARD Sylvie, Mme DELETANG Fabienne – Mme MAISONNEUVE Agnès – M. FORTUN Luc – Jean BEAUPERIN donne pouvoir à Mme BIGNON Sylvie.

Secrétaire de séance : M. BOUJU Joseph

1) Projet d'extension de l'école publique : attribution des lots, demande de subventions, plan de financement et éclairage du parking,

Exposé de M. le maire ;

Le 13 juillet dernier le conseil municipal avait validé le projet d'extension de l'école d'après les plans et descriptifs présentés par le cabinet d'architecte Drodolot. Le marché public a été lancé le 7 septembre dernier, les entreprises avaient jusqu'au 8 octobre pour y répondre. Pour rappel le marché est composé de 12 lots :

- Lot n°1 Terrassement - Gros Œuvre
- Lot n°2 Charpente bois - vêtture bois
- Lot n°3 Couverture
- Lot n°4 Menuiseries extérieures - occultations - métallerie
- Lot n°5 Menuiseries intérieures bois
- Lot n°6 Cloisons sèches - Isolation
- Lot n°7 Plafonds suspendus
- Lot n°8 Revêtements des sols
- Lot n°9 Peinture
- Lot n°10 Electricité courants forts - communication
- Lot n°11 Chauffage - ventilation - Plomberie - sanitaires
- Lot n°12 VRD - Espaces verts

Les critères définis dans le règlement de la consultation sont 60% prix et 40% technicité.

Après consultation, 35 entreprises ont déposé une offre sur la plateforme Mégalis Bretagne. Conformément à l'article 8.3 du règlement de consultation, qui prévoit la possibilité d'une négociation avec les candidats, la commune a souhaité négocier le prix des prestations avec uniquement les trois premières entreprises de chaque lot.

Aussi, il est présenté le tableau d'attribution suivant :

RECAPITULATIF DES OFFRES MIEUX DISANTES APRES ANALYSE					
		ESTIMATION	ENTREPRISE	OFFRE MIEUX DISANTE	ECART
		€ HT		€ HT	%
LOT N°1	TERRASSEMENT - GROS-ŒUVRE	60 000.00 €	FL CONSTRUCTION	63 841.35 €	6.40%
LOT N°2	CHARPENTE BOIS- VETURE BOIS	82 000.00 €	TRILLOT	111 000.00 €	35.37%
LOT N°3	COUVERTURE	38 000.00 €	FERATTE	62 414.97 €	73.37%
LOT N°4	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS - METALLERIE	32 500.00 €	EGDC METALLERIE	54 105.97 €	66.48%
LOT N°5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	24 500.00 €	ATELIER ISAC	42 000.00 €	71.43%
LOT N°6	CLOISONS SECHES - ISOLATION	24 500.00 €	ADI	26 500.00 €	4.08%
LOT N°7	PLAFONDS SUSPENDUS	9 500.00 €	PLAFISOL	8 399.81 €	-11.58%
LOT N°8	REVETEMENTS DE SOLS	13 500.00 €	FREMONDIERE DECORATION	10 823.01 €	-19.83%
LOT N°9	PEINTURE	7 500.00 €	FREMONDIERE DECORATION	5 977.00 €	-20.31%
LOT N°10	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COMMUNICATION	35 000.00 €	GERGAUD INDUSTRIE	28 844.54 €	-23.30%
LOT N°11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	42 500.00 €	ROQUET	61 059.27 €	43.67%
LOT N°12	VRD - ESPACES VERTS	140 000.00 €	CHARIER TP	144 488.81 €	3.20%
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ HORS TAXE		507 500.00 €		618 452.33 €	21.47%

Après analyse et négociation, le marché est supérieur à l'estimatif de plus de 20%. Aussi, il est proposé d'apporter des modifications au le plan de financement.

Vu le code de la commande publique,
Vu le plan de financement en annexe de la délibération,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la commission école réunie le 28 octobre,

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide,

- D'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus pour un total de 616 452.33 € HT.
- Valide le montant total du marché à 756 352.00 € HT soit 907 662.40 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement,
- D'autoriser le Maire à demander une subvention à Redon Agglomération au titre des Fonds de concours 2021 pour un montant de 12 236.80 €
- D'autoriser le Maire à demander une subvention à l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 77 000 €.
- D'autoriser le Maire à signer l'estimation financière du Sydela concernant l'éclairage du parking de 8 062.47 €.
- De valider le plan de financement tel que présenté,

→ Et d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier (lettres de rejet aux entreprises non retenues par exemple)

Résultats du vote : 12 votants – 1 abstention M. Vincent Cornu – 11 pour.

2) Décision modificative (DM) au budget n°2,

Au regard du plan de financement présenté précédemment concernant les travaux d'extension de l'école, il y a lieu de proposer une décision modificative au budget. En effet, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 150 000 € au compte 2313 sur l'opération de l'école afin de financer les travaux et d'autre part d'ajouter des crédits supplémentaires pour la rénovation de la maison Jossot transformée en logement social d'urgence.

Pour équilibrer ces dépenses, il y a lieu de procéder à des diminutions et augmentations de crédits sur d'autres comptes dont voici le détail.

La délibération s'équilibre à 12 200 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir débattu le conseil municipal valide à l'unanimité la DM n°2 présentée.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)																				
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																			
INVESTISSEMENT																							
D-020 : Dépenses Imprévues (investissement)	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (investissement)	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
R-13241 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 200,00 €																			
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 200,00 €																			
D-2031 : Frais d'études	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €																			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2132 : Immeubles de rapport	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2151 : Réseaux de voirie	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-21534 : Réseaux d'électrification	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-21538 : Autres réseaux	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2184 : Mobilier	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	32 000,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2313 : Constructions	13 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €																			
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €																			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	13 000,00 €	157 000,00 €	0,00 €	0,00 €																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="2">Dépenses (1)</th> <th colspan="2">Recettes (1)</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total INVESTISSEMENT</td> <td>160 000,00 €</td> <td>172 200,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>12 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total Général</td> <td></td> <td>12 200,00 €</td> <td></td> <td>12 200,00 €</td> </tr> </tbody> </table>					Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total INVESTISSEMENT	160 000,00 €	172 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €	Total Général		12 200,00 €		12 200,00 €
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)																				
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																			
Total INVESTISSEMENT	160 000,00 €	172 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €																			
Total Général		12 200,00 €		12 200,00 €																			

3) Avancement du projet de l'ancienne scierie : portage foncier, négociation et porteurs de projet,

Comme exposé précédemment en réunion de conseil le 28 septembre dernier, l'ancienne scierie appartenant à Michel Delanoë est proposée à la vente par les ayants-droits à la commune de Conquereuil. Lors de différents échanges, la famille a précisé que les biens étaient estimés à 212 000 € comprenant la scierie, la maison d'habitation, le garage et les terrains jouxtant la scierie.

La commune ayant déjà d'autres investissements par ailleurs (l'extension de l'école, l'aménagement de rue J-B Friot, la rénovation de St Donatien), a souhaité réaliser un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Le 22 octobre dernier, le conseil d'administration de l'EPF a délibéré favorablement à la demande de portage concernant le bien de Michel Delanoë. Une convention d'assistance à la négociation foncière a été proposée afin que l'EPF puisse négocier en direct avec Mme Annie Jouin (fille de M. Michel Delanoë) en vue de l'acquisition de 13 parcelles d'une surface totale de 3 820 m². Dans la négociation, il sera question d'aborder les points suivants :

- ❖ Le démantèlement du transformateur électrique estimé à 4815 € HT, il est probable que s'ajouteront des frais de carottage sous le transformateur comprenant une analyse de pollution (PCB) pour 4130 € HT,
- ❖ Les frais de démolition de la scierie.
- ❖ La dépollution du site, un bureau de contrôle (Socotec) doit réaliser un premier diagnostic environnemental le 23 novembre prochain pour la somme de 1600 € HT.

En parallèle, lors de la dernière réunion, le Maire avait précisé que des contacts allaient être pris avec de futurs porteurs de projet dans le but d'y développer des logements à destination des seniors. Le Maire et les adjoints ont rencontré 4 potentiels porteurs de projet qui se sont montrés intéressés.

- Atlantique Habitations,
- Aiguillon,
- Habitat 44,
- La Nantaise.

Tous ont déjà développé des logements sociaux à destination des seniors avec des références à l'appui.

Maintenant que nous savons que des porteurs sont intéressés par le projet, il est nécessaire à ce stade de rédiger un cahier des charges afin de les solliciter pour une étude de faisabilité. Chaque porteur est capable d'en réaliser une sans qu'aucun frais ne soient imputés à la mairie. Ils prendront alors l'attache d'un architecte. L'étude révélera les possibilités d'aménagement envisagés et les arbitrages financiers.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, (1 abstention M. Vincent Cornu)

- **D'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à la négociation de manière à ce que l'EPF soit habilité à négocier en direct avec Mme Annie Jouin,**
- **De composer un groupe de travail afin de rédiger un cahier des charges (nombre de logement, devenir de la maison et du garage existants...) permettant de lancer auprès des porteurs une étude de faisabilité. Désignation des membres :**

- Lucien Chaussée,
- Joseph Bouju,
- Philippe Vinouze,
- Marie Caër,
- Sylvie Benard,
- Jacques Poulain

M. Lucien Chaussée suggère que des citoyens fassent partie du groupe de travail. Le Maire propose de réunir dans un premier temps les élus afin de rédiger un cahier des charges à destination des porteurs de projet puis d'ouvrir la réflexion à ceux qui le souhaitent.

4) Tarifs des services et locations de salles 2022,

Exposé de M. le Maire :

Comme chaque année, le conseil municipal se prononce sur les différents tarifs à appliquer au cours de l'exercice suivant.

Ces tarifs concernent les activités ci-après nommées :

- locations des salles (salle le clos du Don, salle des associations),
- tarifs concessions cimetièrre,
- vente de bois,
- occupation domaine public : droit de place,

Il est proposé aux membres du CM de ne plus louer la cantine.

		Vote 2022			
		particulier commune	particulier hors commune	Associations commune	Associations hors commune
1	Salle 1 journée (repas famille...)	350 €	500 €		
2	Salle 2 journées (repas de famille...)	460 €	600 €		
3	Vin d'Honneur	170 €	270 €	170 €	270 €
4	Mariage 1 jour	450 €	700 €		
5	Mariage 2 jours	600 €	850 €		
6	Réveillon	800 €	1 000 €	800 €	1 000 €
7	manifestation à caractère associatif 1 jour (repas, thé dansant, spectacle, loto...)			300 €	400 €
8	manifestation à caractère associatif 2 jours (repas, thé dansant, spectacle, loto...)			400 €	500 €
9	concours de belote			160 €	240 €

	Tarifs 2022
Micro supplémentaire	40 €
Ménage	150 €
Douches (vestiaires du stade)	1 salle de douches 35€ 2 salles de douches 50€
Arbre de Noël pour l'école de Conquereuil	GRATUIT
manifestation à caractère professionnel AG (à partir de 80 pers.)	300 €
Les tréteaux du Don	Forfait 350 €

Vote 2022		
CARACTERE DE L'UTILISATION	Commune	Hors Commune

DE LOCAUX	2022	2022
SALLE DES ASSOCIATIONS *		
VIN D'HONNEUR	45 €	90 €
Buffet froid FAMILLE	90 €	165 €
Assemblée professionnelle sans buffet (Cuma, AG...)	0 €	0 €
Assemblée professionnelle avec buffet (Cuma, AG...)	50 €	50 €
* Gratuité de la salle pour les associations de Conquereuil		

SERVICES	Proposition 2022
----------	------------------

Pêche Etang de COISMA	
journée -16ans	2,00 €
journée adulte	3,50 €
Carte année Conquereuil	21,00 €
Carte année Extérieur	42,00 €

Location vélo électrique (délib CCAS)	
à la semaine	5,00 €
le mois	15,00 €
Pénalité par jour de retard à la restitution	5,00 €

Coupe de bois (le stère)	
Châtaignier	20,00 €
Chêne	30,00 €

Droit de place par jour	10,00 €
-------------------------	---------

Concession Cimetière 2 cimetières	
15 ans	120,00 €
30 ans	195,00 €
50 ans	300,00 €

Mise à disposition caveau funéraire (2 cimetières)	
2 places	1 000,00 €
3 places	1 200,00 €

Mise à disposition caveau funéraire occasion (2 cimetières)	
1 place	400,00 €
2 places	500,00 €
3 places	600,00 €

Concession Columbarium 2 urnes/case(2 cimetières)	
15 ans comprenant 1 plaque à graver	350,00 €

30 ans comprenant 1 plaque à graver	550,00 €
Plaque en supplément	20,00 €/l'unité
Possibilité de dispersion des cendres	/

Concession Caverne 2 urnes/case (2ème cimetière)	
15 ans comprenant	350,00 €
30 ans comprenant	550,00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- De Valider les tarifs des services et des salles tels que présentés dans les tableaux en annexe,
- De ne plus proposer la cantine scolaire à la location,

Résultats du vote : 1 contre (Madara moisseau) – 2 abstentions (Vincent Cornu et Christelle Cléret) – 9 pour

Mme Madara Mosseau s'interroge sur le prix, qu'elle estime avantageux, consenti à l'association des tréteaux du Don. Elle demande à ce que ce tarif soit revu.

5) Coût d'un élève scolarisé à Conquereuil pour l'année scolaire 2020/2021 et participations scolaires,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.442-5 et suivants,
Considérant la nécessité de déterminer, chaque année, le coût d'un élève scolarisé à l'école publique de Conquereuil (frais de fonctionnement) afin de solliciter la participation des communes avoisinantes dont les enfants sont scolarisés à Conquereuil.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

- **Fixe le coût d'un élève de maternelle à 1184.23 € et celui d'un élève de primaire à 513.25 € pour l'année 2020-2021.**

Maternelle

Dépenses			37 élèves sur 106
Charges à caractère général		23 338,01 €	8 146,29 €
Charges de personnel entretien		30 843,81 €	10 766,24 €
Charges personnel maternelle		33 634,98 €	33 634,98 €
	Total charges		52 547,51 €
Recettes		8 730,84 €	8 730,84 €
	Total recettes		8 730,84 €
	Différence		43 816,67 €
	Nombre de maternelles	37	
	Prix de revient maternelle		1 184,23 €

PRIMAIRE

Dépenses				69 primaires sur 105
Charges à caractère général		23 338,01 €	15 336,41 €	
Charges de personnel entretien		30 843,81 €	20 077,58 €	
	Total charges			35 413,98 €
Recettes		0,00 €		
	Total recettes			0,00 €
	Différence			35 413,98 €
	Nombre de primaires	69		
	Prix de revient primaire			513,25 €

6) Convention de renouvellement à la mission de délégué à la protection des données (RGPD) avec le Centre de Gestion 35

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des données personnelles, est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Ce règlement impose de nouvelles obligations notamment aux collectivités territoriales, dont la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer – DPO).

Celui-ci possède plusieurs missions :

- Contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- Informer et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents,
- Diffuser une culture Informatique et Libertés au sein de la collectivité,
- Conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution,
- Coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact avec celle-ci.

Les collectivités peuvent soit directement recruter un agent qui sera chargé d'assurer ces missions ou alors externaliser cette fonction en faisant appel à un cabinet privé ou à un centre de gestion des collectivités locales.

Par délibération en date du 26 juillet 2018, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à la proposition du CDG 35 portée par Redon Agglomération. Cette convention a expiré, il convient donc de la renouveler.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide (1 abstention Mme Madara mousseau):

- **D'adhérer à la l'offre du CDG 35 moyennant un tarif de 357.12 €/ an pour Conquereuil (calcul en fonction du nombre d'habitant).**

7) Avenant à la convention de prestation paie (CDG44)

Actuellement le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dispose d'un service « paie » dont l'objet est d'assurer la confection de la paie de l'ensemble des personnels rémunérés par la collectivité ainsi que les indemnités des élus.

Ce service permet également :

- De disposer de l'expertise des compétences et du soutien du CDG,
- L'accès à un logiciel réactualisé selon les dernières législations,
- Des paies justes et conformes à la législation
- Confidentialité assurée du traitement de vos agents
- Aide à la préparation du mandatement
- Envoi des ordres de virement auprès de la trésorerie
- Des paies assurées tous les mois même en cas d'absence de l'agent affecté au RH

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ De valider l'avenant à la convention pour disposer du service de confection de la paie du Centre de gestion de Loire atlantique à compter du 1^{er} janvier 2022. Le coût par bulletin est de 11€ (en moyenne 18 bulletins/mois)
- ✓ Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

8) Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération,

Par délibération en date du 19 septembre 2019 le CM avait renouvelé la convention d'organisation et de prise en charges des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération. Cette convention était valable 1 an. Il y a lieu actuellement de la renouveler pour l'année.

La convention a donc pour objet de déterminer les conditions de financement du transport scolaire des élèves vers le complexe aquatique et ludique de Guémené-Penfao. La convention est valable pour l'année scolaire 2021/2022. La commune s'engage à supporter la charge représentée par le transport des élèves vers la piscine soit environ 2500 €.

Programmation piscine pour l'école La Renaissance le mardi après-midi.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention transports scolaires vers la piscine de Guémené.

9) Délibération générale pour reprendre les engagements de l'ancien conseil municipal (vente notariale),

La précédente municipalité avait pris des engagements concernant la vente et/ou l'échange de terrains communaux à des particuliers sans que ces transactions puissent se finaliser avant les élections municipales de 2020.

Aussi, il convient de prendre une délibération générale pour reprendre tous les engagements de l'ancien conseil municipal et autoriser le maire à signer tout acte régularisant ces anciennes délibérations notamment :

- GFA des ETANGS (échange)
- TAUPIN Florian (vente)

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal entérine les délibérations prises concernant des actes notariés.

10) Accompagnement GAB44 pour répondre aux objectifs de la loi EGAlim,

Exposé de Marie Caër,

Accompagnement GAB 44

L'Etat et le Département 44 mettent des fonds importants pour l'accompagnement des restaurants scolaires à la mise en conformité avec la loi Egalim soit plus de bio, plus de local et la recherche de meilleur mode de gestion.

Les participations sont de 8000 € pour l'Etat et 3000 € pour le Département.

Le devis d'accompagnement effectué par le GAB a été revu et s'élève à 11 000 €, montant des subventions maximum.

Le lancement de l'accompagnement avec le GAB dépend de l'obtention des financements.

Comportement à la cantine

Un courrier co-signé Maire/Directrice de l'école rappelant les règles a été adressé aux familles suite à quelques problèmes de comportement chez certains enfants. Les parents de ces derniers ont été ou vont être contactés directement pour en discuter.

De plus, Luc et Marie rencontre le personnel communal concerné, avec Elène, pour aborder le mode de gestion, les situations difficiles, les relations avec les parents et les enfants, et partager la formation suivie par Samira, Valérie et Manuella.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette démarche avec le GAB 44.

11) Acquisition terrain rue de la Renaissance ZX 26,

Lors d'un premier échange avec la municipalité précédente en 2017, Messieurs Chailleux Yves et Daniel étaient vendeurs de leur parcelle ZX 26 située rue de la Renaissance pour la somme de 6 € le m². En juillet dernier les deux frères ont réitéré leur demande. La parcelle est d'une superficie de 1 625m².

Il est proposé d'acquérir le terrain cadastré ZX 26 pour la somme de 9 750 € net vendeur. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 (c 2111).

- Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide par 11 voix pour et 1 abstention (Lucien Chaussée) de :
- Valider l'acquisition de la parcelle exposée ci-dessus au prix unique de 9 750 € soit 6€ le m². Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
 - Autoriser le maire à signer l'acte auprès du Notaire Me Janvier et tout autre document se rapportant à l'affaire.

12) Questions et informations diverses.

- Inauguration du cimetière le 20 novembre,
- Apéritif dinatoire avec le personnel le 9 décembre à 19h00,
- Vœux du maire 14 janvier à 19h00 au clos du Don,
- Etat d'avancement du projet de St Donatien,
- DIA
 - François Chauvin - 2 rue de la Bédalais
 - Jean GUERIN - 3 Allée des Camélias

Le secrétaire de séance
Joseph Bouju



Vu Le Maire
Jacques POULAIN

